

Prix FFJ/Christian Polak du meilleur mémoire de master sur le Japon

**** Règlement ****

Article 1 - Objet du prix

La Fondation France-Japon de l'EHESS (FFJ) décerne une fois par an depuis 2016 un Prix destiné à récompenser la qualité d'un mémoire de master portant sur le Japon dans une perspective aréale ou comparée et dans toute discipline de sciences humaines et sociales.

Article 2 - Candidatures

Un appel à candidatures est lancé et diffusé largement. Pour être éligibles, les candidat·es doivent avoir soutenu et obtenu leur master au terme de l'année universitaire se terminant au moment du lancement de l'appel à candidatures. Leur mémoire doit être rédigé en français, concerner le Japon et entrer dans le champ des sciences humaines et sociales. Les candidat·es doivent envoyer à la FFJ des dossiers complets de candidature, en accord avec les modalités et le calendrier indiqués dans l'appel à candidatures.

Article 3 - Sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des rapporteur·es compétent·es sur les sujets concernés, et présentés lors d'une réunion du Comité de sélection. Le Comité de sélection, présidé par le Vice-président de la FFJ, est composé de chercheur·es et professeur·es de l'EHESS et d'institutions extérieures. Il se réunit deux mois après la date limite de candidature indiquée sur l'appel et choisit le ou la lauréat·e au terme d'une discussion et d'un vote. Le Comité de sélection peut décerner deux prix et/ou des accessits, et peut ne pas attribuer de prix s'il estime qu'aucun mémoire ne mérite d'être récompensé.

Article 4 - Annonce du lauréat

Le ou la lauréat·e est annoncé·e après le Comité de sélection sur le site internet et le réseau de la FFJ. Il ou elle reçoit également une dotation de 2 000 €. Une cérémonie de remise de prix est organisée durant le printemps.